

MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE EN COMPTABILITE NATIONALE

M. Hubert Vihouenou Gbossa a conduit une mission de comptabilité nationale à la Direction Générale de la Statistique (DGS) du Gabon du 30 mai au 9 juin 2017. L'outil simplifié d'élaboration des comptes nationaux a été mis en place. La mission a trouvé sur place une équipe bien étoffée pour la prise en main des travaux de comptabilité nationale. Les comptes de production de l'administration publique et des banques et assurances ont été élaborés pour les années 2011 et 2012. Les indicateurs des évolutions des volumes et prix dans les autres branches d'activité ont été mis en place pour les années 2011 et 2012 ; il reste à les affiner et les étendre aux années suivantes. Les travaux de rattrapage des retards des comptes nationaux au Gabon sont donc bien lancés. La prochaine mission est prévue en août 2017 pour s'atteler à l'élaboration des comptes nationaux des années 2011, 2012 et 2013.



MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE EN SUPERVISION BANCAIRE

L'AFRITAC Centre a réalisé une mission d'assistance technique à la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC), du 1^{er} au 9 juin 2017, dans le domaine de la régulation et de la supervision bancaires.

Cette mission, prévue au programme de travail annuel de l'AFRITAC Centre et répondant aux besoins exprimés par la COBAC, a porté sur le thème de la supervision sur base consolidée des groupes bancaires implantés dans la CEMAC. La finalité de cette assistance technique, qui nécessitera plusieurs missions, est d'aider la COBAC à finaliser son projet d'élaboration du cadre réglementaire relatif à la supervision consolidée, en application du règlement CEMAC 01/2015, notamment les états réglementaires consolidés, et de renforcer les capacités de la COBAC à mettre en œuvre une supervision consolidée basée sur les risques.

La COBAC a déjà commencé à structurer son dispositif de régulation, notamment au travers du règlement précité et en établissant un certain nombre d'accords de coopération avec d'autres autorités de supervision bancaire, ce qui a permis d'instituer des collèges de superviseurs spécifiques aux groupes bancaires de la sous-région. En outre, les projets d'états comptables consolidés sont bien avancés et ont déjà été communiqués pour avis à la profession. Il s'agit là d'avancées significatives à saluer.

Plus précisément, l'objectif de la mission était d'effectuer un état des lieux des travaux engagés par le Secrétariat général de la COBAC, de discuter des orientations réglementaires à retenir pour prendre en compte l'ensemble des aspects d'un projet aussi structurant que la supervision consolidée, notamment le référentiel comptable IFRS applicable, l'articulation avec l'évolution de la réglementation prudentielle vers les normes de Bâle II/III, le périmètre de consolidation, etc. Enfin, il s'agissait de clarifier la « feuille de route » de la COBAC sur ce projet et de spécifier le champ précis des futures missions d'assistance technique opérationnelle de l'AFRITAC Centre.

La mission réalisée a permis des avancées notables sur tous ces plans. Avec l'appui d'un expert court terme, M. Bruno Flanchec, l'AFRITAC Centre a ainsi attiré l'attention de la COBAC sur un certain nombre de problématiques techniques à prendre en compte pour les étapes suivantes du projet, notamment le besoin de planifier la mise à jour de la réglementation prudentielle par rapport à Bâle II/III, de façon à élaborer les états prudentiels consolidés sur cette base. L'AFRITAC Centre devrait intervenir de nouveau, d'ici la fin de l'année budgétaire 2017-2018, pour réviser les projets finalisés d'états comptables consolidés et structurer la méthodologie de supervision des groupes bancaires de la CEMAC et des filiales de groupes bancaires étrangers.



MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE EN SUPERVISION BANCAIRE



L'AFRITAC Centre a réalisé une mission d'assistance technique à la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC), du 1^{er} au 9 juin 2017, dans le domaine de la régulation et de la supervision bancaires. Cette mission, prévue au programme de travail annuel de l'AFRITAC Centre et répondant aux besoins exprimés par la COBAC, a porté sur le thème de la supervision sur base consolidée des groupes bancaires implantés dans la CEMAC. La finalité de cette assistance technique, qui nécessitera plusieurs missions, est d'aider la COBAC à finaliser son projet d'élaboration du cadre réglementaire relatif à la supervision consolidée, en application du règlement CEMAC 01/2015, notamment les états réglementaires consolidés, et de renforcer les capacités de la COBAC à mettre en œuvre une supervision consolidée basée sur les risques.

La COBAC a déjà commencé à structurer son dispositif de régulation, notamment au travers du règlement précité et en établissant un certain nombre d'accords de coopération avec d'autres autorités de supervision bancaire, ce qui a permis d'instituer des collèges de superviseurs spécifiques aux groupes bancaires de la sous-région. En outre, les projets d'états comptables consolidés sont bien avancés et ont déjà été communiqués pour avis à la profession. Il s'agit là d'avancées significatives à saluer.

Plus précisément, l'objectif de la mission était d'effectuer un état des lieux des travaux engagés par le Secrétariat général de la COBAC, de discuter des orientations réglementaires à retenir pour prendre en compte l'ensemble des aspects d'un projet aussi structurant que la supervision consolidée, notamment le référentiel comptable IFRS applicable, l'articulation avec l'évolution de la réglementation prudentielle vers les normes de Bâle II/III, le périmètre de consolidation, etc. Enfin, il s'agissait de clarifier la « feuille de route » de la COBAC sur ce projet et de spécifier le champ précis des futures missions d'assistance technique opérationnelle de l'AFRITAC Centre.

La mission réalisée a permis des avancées notables sur tous ces plans. Avec l'appui d'un expert court terme, M. Bruno Flanchec, l'AFRITAC Centre a ainsi attiré l'attention de la COBAC sur un certain nombre de problématiques techniques à prendre en compte pour les étapes suivantes du projet, notamment le besoin de planifier la mise à jour de la réglementation prudentielle par rapport à Bâle II/III, de façon à élaborer les états prudentiels consolidés sur cette base. L'AFRITAC Centre devrait intervenir de nouveau, d'ici la fin de l'année budgétaire 2017-2018, pour réviser les projets finalisés d'états comptables consolidés et structurer la méthodologie de supervision des groupes bancaires de la CEMAC et des filiales de groupes bancaires étrangers.